



# Salarix+ 2012

### Modification législative 2012

## Ce qui se passera en janvier 2012 ...

Suppression de la contribution de crise à partir du 1er janvier 2012

En date du 15 juillet 2011, le gouvernement s'est engagé à prendre les dispositions nécessaires pour faire voter par la Chambre des députés une loi prévoyant la suppression à partir du 1er janvier 2012 de la contribution de crise de 0,8 %. Initialement, il était prévu que la contribution de crise serait applicable pour les années 2011 et 2012.

Partant, cette **contribution** est **prélevée** seulement **pour l'année 2011** sur tous les **revenus professionnels et de remplacement** (indemnités pécuniaires de maladie, indemnités de chômage, etc.) ainsi que sur les **revenus du patrimoine** (plus-values, dividendes, etc.).

Il s'agit d'un impôt personnel qui, comme l'impôt sur le revenu, n'est pas déductible fiscalement.

La contribution de crise de 0,8 % est prélevée à la source par l'employeur/la caisse de pension au moment du paiement des salaires/pensions (pour le compte des salariés/retraités) et versée au Centre commun de la sécurité sociale.







## Ouverture de la période 2012/1 :

#### Fichier > 4. Définition de période :

index	
Util. Année 2012 Mois 1 Extension 1 Action Création Publication ASP Non	Les informations Pourcentage Congé et Prestation sont dépendantes de votre
	société. Ne modifiez pas les valeurs proposées par le système pour ces
Nidex     737.03       Salaire Indice 100     244.16       Coefficient     5       Minimum Salarial     1801.49       Div (main sector)     2923.42	2 champs.
Heures Théoriques	
Pourcentage Congé 11.77 Prestation AJC	r
F2- <u>E</u> nreg. F4- <u>S</u> uppr. F5-Se <u>l</u> ect F6- <u>A</u> ddit F8- <u>Q</u> uitter	

#### LES VALEURS POUR 2012 SONT :

INDEX	<mark>737.83</mark>
SALAIRE INDICE 100	<mark>244.16</mark>
MINIMUM SALARIAL	<mark>1801.49</mark>
PLAFOND	<mark>9007.43</mark>







#### SAISIE DU 2ème ECRAN DE CREATION DE PERIODE :

💮 Copie de	période		×	Année : 201:
Util.				
Nouv	elle péri	ode		Changement
Année 2012	Mois 1 Exte	ension 1		changement
Ancie	enne période			Toutes socié
Année 2011	Mois 12 Exte	ension 1		de vos donn travailler. Bio
Changement	Index Non	Coefficient		correspond à
Toutes Socie	tes Non			Cotis caisse
Cotis Caisse I	Maladie Gratif		Non	
Efface toutes Efface toutes	données exista les absences	intes	Non Non	Efface toute
Efface toutes	préparations		Non	Efface toute
Report congé	automatique		Oui	Efface toute
F2-Enreg	F4-Suppr	F6-Addit	F8-Quitter	Pour ces 3 cl

Année : 2011 / Mois : 12 / extension : 1 Changement index : Non. II ne s'agit pas d'un changement d'index. Toutes sociétés : A votre convenance. Dépend de vos données et de votre manière de travailler. Bien entendu, la valeur Oui, correspond à un SALARIX+ multi société. Cotis caisse maladie Gratif : Non Efface toutes données existantes Efface toutes les absences Efface toutes préparations Pour ces 3 champs, le système propose <Non> par défaut. Faites de même.

Lorsque la saisie de cet écran est complète, valider par F2-Enreg.







L'écran des reports de différents congés apparaît si vous avez répondu Oui à REPORT :

Sélectionner l'option imprimante pour éditer les reports de congés

(<u>Attention</u>: Ne pas sortir par ESC. Si ceci arrive, vous aurez possible de relancer le report des congés par le point de menu Edition > 7. Listes Absences > Editions Congés > 9. Report des congés).

# Attention, ce n'est pas parce que vous avez créé la nouvelle période que vous êtes dans celle-ci.

N'oubliez pas que pour activer la période 2012/1/1, il faut passer par le point Fichiers > Activer la période, sélection de la nouvelle période comme ci-dessous :

			×
<u>F</u> ile <u>S</u> e	arch <u>T</u> ag	ı <u>H</u> elp	
	Année	Mois	Extension
	2012	1	1
	2011	12	1
	2011	11	1 —
	2011	10	1
	2011	9	1
	2011	8	1
	2011	7	1
	2011	6	1
	2011	5	1
	2011	4	1
	2011	3	1
	2011	3	2
	2011	2	
	2011	2	2
	2011	1	1
	2011	12	2
	2010	12	2
	2010	11	1
	2010	10	1
	2010	.0	1
	2010	8	1
	2010	7	1
	2010	6	1 🔻
⊻alider	Zoom	<u>A</u> bandon Sto <u>P</u>	ê, ê







Pour rappel pour les REPORT DE CONGES, c'est lorsque l'utilisateur effectuera les salaires que la régularisation sera effective.

Préparation salarié	X
Util.	
	2 🔍 🖹 🚅 🦻 🧰 🞯
Salarié TP Tinant Patrice	
Prest. Libellé	Valeur Qté Total Origine
RSC REPORT SOLDE CONGE	0 48 0.00 Report.Congés
REPR REPORT REPOS	0 8 0.00 Report.Conges
F2- <u>E</u> nreg. F4- <u>S</u> uppr. F5- <u>P</u> ériode	+1 F6-P <u>é</u> riode -1 F7- <u>D</u> étail F8- <u>Q</u> uitter







#### **LES COTISATIONS :**

Attention : comme décrit dans le document ci-joint, les modifications concernant les taux de cotisation, seront communiqués avec la facture du centre commun du mois de janvier.

IMPORTANT : lors de la saisie des taux des différentes cotisations, ne pas oublier de mettre les taux de la cotisation de crise (salarial et patronal) à 0.

#### LE CALENDRIER 2012 :

Accès par : Fichiers > A - Jours fériés cotisables et imposables :

Ce tableau sera rempli automatiquement par le système lors de l'installation

(	Jours fériés, co	otisables, imp	osables () FS	2.FERIE (20	0/12 📉 🗙
	Util.				
-	Année 2012	2			
	Mois	Jrs cotis.	Jrs impos.	Hres théo	Jrs fériés
	1	31	26	176	1
	Fé∨rier	29	25	168	0
	Mars	31	27	176	0
	Avril	30	25	160	1
	Mai	31	27	160	3
	Juin	30	26	168	1
L	Juillet	31	26	176	0
	Aout	31	27	176	1
	Septembre	30	25	160	0
	Octobre	31	27	184	0
	Novembre	30	26	168	1
	Décembre	31	26	152	2
-	F2- <u>E</u> nreg. F4	- <u>S</u> uppr. F5	- <u>D</u> ates fériés	F6- <u>A</u> ddit	F8- <u>Q</u> uitter







#### **Remarque :**

Pour les utilisateurs ayant déjà ouvert la période 2012 / 1 / 1 avant l'installation de la version, il est conseillé de supprimer et de régénérer les horaires périodiques (point de menu Fichiers / Horaires / Horaire périodique) afin d'insérer les jours fériés du mois de janvier.

